



1131 chemin des Teyssières 84380 MAZAN  
☎ 0490698179 - Association loi 1901 agrément N°3/0497

**BULLETIN N°77**  
**Second trimestre 2008**

DESTINATAIRE

**La fête des GARRIGUES  
aura lieu le 7 septembre ...  
qu'on se le dise !**

**SOMMAIRE**

- ◆ LE MOT DE LA PRESIDENTE ..... P1
- ◆ COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE..... P1
- ◆ LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ..... P2
- ◆ COMMISSIONS..... P3
- ◆ Eau et Assainissement..... p3
- ◆ ANIMAUX DOMESTIQUES..... P4
- ◆ ANTENNES TELEPHONIQUES ..... P4

**Le mot de la Présidente**

*Nous avons pu constater au cours des dernières élections municipales, qu'un large débat a été ouvert avec toutes les listes en présence, aussi bien à Mazan qu'à Carpentras.  
Notre Association maintiendra un dialogue constructif avec ceux qui ont été élus.*

*La Présidente, Annie Caizergue*

LES BULLETINS SONT ENVOYES A TOUS LES ADHERENTS A JOUR DE LEUR COTISATION. SI VOUS NE L'AVEZ PAS ENCORE FAIT, MERCI D'ADRESSER 10€ AU TRESORIER POUR NOUS SOUTENIR ET CONTINUER A ETRE INFORMES.

**COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
du jeudi 3 avril 2008 à 20h30, à Mazan**

Nous avons eu la satisfaction de voir la salle de la Poste remplie de monde, alors que, nous craignons qu'un jeudi soir ne soit pas propice à une telle réunion.  
Le Conseil d'Administration avait décidé d'attendre la fin des élections municipales et la mise en place des nouveaux élus pour tenir l'assemblée générale.

Compte tenu du nombre important des associations et de leur activité avec seulement deux salles de réunion à Mazan, nous n'avons pu obtenir un samedi après-midi, comme dans le passé.

En plus du grand nombre d'adhérents que nous remercions, de nombreux élus ont participé à nos travaux.

Merci donc à Mme Sultana (représentant le Maire de Mazan), à MM Ferrand, Député et Conseiller Général, Raspail, Conseiller Général et Vice-Président de ce Conseil, Largier et Arnoux (représentants le Maire de Carpentras).

C'est pour nous la preuve de l'intérêt qui est porté à notre association.

Après le rapport moral fait par Annie Caizergue, Présidente, André Bleuchot a lu et commenté le rapport financier : l'exercice 2007 a été clôturé avec un léger déficit imputable à l'achat et l'installation de tables et de bancs sur le terrain associatif des Garrigues. La situation de la trésorerie reste bonne.

Le rapport d'activités a été lu et commenté par le secrétaire, Philippe Jean.

Pour le renouvellement du tiers sortant, deux nouvelles candidatures, MM Dezeure et Matas sont venus s'ajouter aux conseillers renouvelables.

Le vote de l'ensemble des résolutions a été obtenu à l'unanimité des présents et représentés.

La Présidente a donné la parole aux élus invités qui sont intervenus tous avant que le débat ne soit ouvert.

Les adhérents furent nombreux à intervenir et cela prouve l'utilité de notre association qui, depuis sa création en 1974, a toujours été à l'écoute et aux côtés de ses membres.

Les sujets abordés ont porté notamment sur :

- les nuisances suite à la création d'un centre équestre au quartier Piéran à Mazan
- la suppression constatée dans le circuit d'eau potable, chemin St Donat
- les difficultés dues à la mise en sens unique partiel du chemin St Donat
- le débroussaillage, tout particulièrement à Mazan dans le quartier de la Lègue à Carpentras
- la prévention des risques incendie, surtout le renforcement du réseau incendie de la Lègue
- l'irrigation par le Canal de Carpentras à la Lègue et un reliquat sur les Garrigues
- la réfection de la route de Pernes (D1) avec rectification du virage Pied Marin-Malpassé
- le contournement par le sud de Carpentras
- l'écoulement des eaux pluviales sur les Garrigues
- des itinéraires sécurisés pour cyclistes et piétons
- la sécurité tant routière que pour les personnes et les biens
- etc....

Les élus comme les membres du Conseil ont apporté soit des explications, soit des réponses.

Le Conseil d'Administration renouvelé aura la charge de chacun de ses problèmes pour tenter d'y apporter une solution avec les élus et les organismes compétents.

L'assemblée générale a été clôturée par le verre de l'amitié.



<b>LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2008/2009</b>
--------------------------------------------------------------------

Présidente	Annie CAIZERGUE	1131, ch. des Teyssières	Mazan	0490698179	0675590485
Vice-Pdte	Danièle RAGEOT	928, ch. St Donat	Mazan	0490696736	
Vice-Pdte	Michèle MICHEL	1153, ch. Pied Marin n°2	Mazan	0683114016	
Secrétaire	Philippe JEAN	137, ch. Bramefan	Mazan	0490697092	0630638780
Secrét. Adjt	Michel AUBERGE	779, ch. Pied Marin n°1	Mazan	0684051255	
Trésorier	André BLEUCHOT	264, ch. des Teyssières	Mazan	0490698187	0607158154
Trésor. Adjt	Michel CASTELLI	183, ch. Bézert	Carpentras	0490403538	
Membre CA	Josiane ANTONINI	891, ch. Pied Marin n°2	Mazan	0490696070	
"	Alain CHAINTRON	270, ch. Bézert	Carpentras	0490606280	0619439041
"	Josiane COUPET	1850, ch. Canet	Carpentras	0490630251	
"	Guy DEZEURE	608, ch. du Contras	Mazan	0490635493	0610513275
"	Mic DISCOURS	412, ch. Mourre Cabus	Carpentras	0490632779	0670607646
"	Jean Louis DREYER	2815, l'ave de Pernes	Mazan	0490119986	
"	Catherine FAYOT	847, ave Amandiers	Mazan	0682266794	
"	Pierre GUICHARD	693, ch. St Donat	Mazan	0490698111	
"	Hans KRUISBRINK	427, ch. St Donat	Mazan		
"	Stéphane MATAS	503, ch. Pied Marin n°2	Mazan	0490698128	
"	Marie France SOTO	801, ch. des Teyssières	Mazan	0490696334	0686018409

*Six commissions ont été constituées :*

- Bulletin , communication : CAIZERGUE, AUBERGE, JEAN, RAGEOT, MICHEL, BLEUCHOT
- Assainissement, eau, pluvial : JEAN, AUBERGE , ANTONINI , FAYOT KRUISBRINK
- Sécurité : MATAS, DREYER, AUBERGE, KRUISBRINK
- Environnement, urbanisme, canal de Carpentras : GUICHARD,DISCOURS,RAGEOT, DEZEURE,MICHEL,CHAINTRON, KRUISBRINK, FAYOT
- Fêtes et Loisirs : SOTO, BLEUCHOT, CASTELLI, COUPET
- Aéroport de Carpentras : JEAN (titulaire), CAIZERGUE (suppléante)

*Avis aux adhérents : veuillez vous adresser au membre le plus proche de votre domicile*



## EAU ET ASSAINISSEMENT

Après le renouvellement des conseils municipaux en mars 2008, il a été procédé à la désignation des délégués dans les différentes structures intercommunales et notamment au Syndicat Mixte des Eaux de la Région Rhône-Ventoux (SMERRV) créé en 1947, regroupant 41 communes, chacune ayant donné délégation pour tout ou partie des secteurs traités à savoir : l'eau potable, l'assainissement collectif et l'assainissement non collectif.

Certaines communes sont adhérentes pour un secteur, d'autres pour deux secteurs, d'autres pour la totalité et une (Caromb) n'a donné aucune délégation, c'est-à-dire qu'elle gère elle-même tout en régie publique, d'où pour cette commune, un contrôle de l'ANC à 45 € par l'APAVE au lieu de 108 € pour le SMERRV. Jonquières a quitté le SMERRV pour l'ANC.

Il y a donc 82 délégués titulaires qui forment le conseil syndical pour une moyenne de 36 communes.

Le syndicat est géré par un président et 5 vice-présidents élus par le conseil.

Les deux délégués titulaires qui nous concernent sont : pour Carpentras MM Adolphe et Gandon ; pour Mazan MM Megel et Pichot

Deux délégués suppléants par commune ont été désignés en cas d'empêchement du titulaire

Le 23 avril, à Carpentras, 1<sup>ère</sup> réunion du syndicat : élection du président ; un seul candidat, le président sortant Mr Hélien ADAM, élu minoritaire de Bédoin mais présenté par Venasque (c'est bizarre mais il paraît que c'est prévu par les statuts) ; 1<sup>ère</sup> surprise le candidat unique n'obtient que 61 voix sur 82 (tout le monde était là). Il est content puisqu'il a remercié avant le vote à bulletin secret et il a remercié après aussi. Avant le vote pour les 5 vice-présidents, le maire d'Althen demande le doublement du nombre de vice-présidents pour élargir la direction et mieux répondre aux besoins. Quelques délégués manifestent leur approbation. Le Président dit ne pas être opposé et promet de reprendre la proposition à la prochaine réunion, le 7 mai, au motif qu'il faudrait adapter les statuts et revoir l'organisation de la direction du syndicat.

2<sup>e</sup> surprise, dans les candidats proposés à la vice-présidence, un délégué de Montoux mais aussi président d'une association de défense des usagers de l'eau.

Le maire de Pernes propose la création d'une commission extra-syndicale et consultative pour l'ANC avec des représentants des associations de défense des usagers. Il motive sa demande par le fait que si pour l'eau et l'assainissement collectif, l'interlocuteur du syndicat c'est la commune, pour l'assainissement non collectif ou ANC, c'est chaque usager qui est seul, soit d'après le chiffre donné par le syndicat : 13000 interlocuteurs.

Le président lui répond qu'il a reçu de nombreuses lettres à ce sujet et qu'à cette question il sera répondu le 7 mai à Pernes.

La 2<sup>e</sup> réunion a eu lieu effectivement à Pernes, salle des Augustins et non à la Mairie.

A l'appel des délégués, il a été constaté beaucoup d'absents : un seul délégué pour Carpentras et un seul aussi pour Mazan. Certaines communes n'étaient même pas représentées.

D'entrée le président indique à « Lucien » (Stanzione) qu'il veut se donner jusqu'à la fin de l'année pour l'examen de l'augmentation du nombre de vice-présidents.

Mr Gabert, maire de Pernes renouvelle sa proposition à laquelle il lui est répondu par Mr Adam que vu le nombre d'associations qui se sont créées pour l'ANC (on parle de 13), et des candidatures reçues, il ne peut que s'engager de recevoir dans le délai d'un an, chacune des associations qui en fera la demande et pour un ou deux délégués par association.

Il indique que la commission consultative des usagers a, selon lui, bien fonctionné, que ses membres devraient être reconduits, que les associations retenues doivent avoir une audience « nationale » et qu'elle intéresse les trois secteurs d'activité du syndicat.

Le président soumet ensuite au vote une grande quantité de points dont beaucoup sont antérieurs à l'élection des nouveaux délégués et ce, sans demander si le quorum était atteint.

Il y a eu quelques interrogations de nouveaux et d'anciens délégués et .... des abstentions, une dizaine dont Carpentras, Althen, Pernes, Méthamis, La Roque s/Pernes. Cela change de l'unanimité du passé et on sent que certains délégués essaient de s'intéresser au fonctionnement de ce

syndicat.

Parmi toutes les délibérations, il faut noter le bilan de l'ANC de 2007 qui a été cloturé avec un déficit (résultat de la levée de bouclier des usagers) et la composition de la commission consultative des usagers : Association de consommateurs Force Ouvrière, la CLCV (confédération logement et cadre de vie), l'UDVN (Vie et nature vaucluse dont un délégué Jean-Paul Bonneaud président de l'ASSEM Mazan), CARPENSUD, présentée comme représentant les « industriels »

Beaucoup sont partis en cours de séance et les votes à main levée n'étaient pas comptés.

Les délégués étaient invités à participer à la journée d'information du syndicat, le 14 mai à Loriol du Comtat. Nombreux ont été ceux qui ont déclaré ne pas être disponibles dont ceux de Carpentras et Mazan. Cette rencontre étant réservée aux délégués, il y a lieu de voir ce que la presse locale a pu en dire.

Compte tenu du peu d'intérêt que la majorité des délégués accordent au fonctionnement du syndicat mais des coûts qui vont aller en augmentant pour les usagers, compte tenu surtout de la main mise de la SDEI (filiale de SUEZ Environnement) sur ce secteur économique fructueux pour ses actionnaires, nous avons intérêt à faire pression sur nos élus pour avoir des prestations et un service de qualité au prix le plus bas tout en améliorant notre environnement.

Rappelons aux élus que l'eau est un bien naturel commun et non une marchandise ; qu'ils sont responsables de notre approvisionnement et du traitement des rejets ; qu'ils font cela avec notre argent et que nous ne sommes plus disposés à payer sans contrôle et en silence.

Le choix de la gestion de l'eau dépend de la volonté politique des élus locaux. Il n'y a plus lieu de démontrer que tous ceux qui ont choisi la régie publique, offrent à leurs usagers des prestations et des services aussi bons mais dans tous les cas à un coût inférieur à la gestion confiée au secteur privé. Il y a, dans les collectives qui ont choisi la gestion publique des gens de droite comme de gauche (Venelles près d'Aix en provence, le Sivom Pertuis-La Tour d'aigues, Grenoble, etc,etc). Il ne s'agit donc pas d'idéologie mais seulement de volonté.

Des conseils généraux comme celui des Pyrénées Orientales qui aident des communes à reprendre la gestion publique de l'eau. La loi a prévu que le personnel technique des sociétés privées doit être recruté en priorité en cas de reprise de gestion par une commune.

Le gain pour l'utilisateur est évident : en coût, il n'y a pas de dividende aux actionnaires et de frais divers de gestion comme un siège social avec sa direction ou de la publicité ou des frais commerciaux ; d'autre part, l'accès aux documents et aux comptes devrait être facilité comme les actes administratifs avec une plus grande proximité.

Pour l'eau, le contrat d'affermage a été conclu en 2005 pour 8 ans mais avec une étape à mi-contrat soit en 2009 pour vérifier la bonne exécution, donc renégociation ou reprise en 2013.

Pour l'assainissement, les situations varient d'une commune à l'autre pour le collectif.

Pour l'ANC qui ne nécessite pas d'investissement important, il est facile de reprendre la gestion en régie publique. Jonquières l'a fait. Caromb et Mormoiron ont gardé cette gestion.

Alors, pour un avenir meilleur, l'eau devant devenir rare et la lutte contre les pollutions des ressources en eau étant indispensable, nous devons sensibiliser nos élus pour ce sujet



## ANIMAUX DOMESTIQUES

Nous rappelons à nos adhérents leurs responsabilités, vis-à-vis de la garde de leurs animaux domestiques :

divagations, nuisances sonores, stérilisations, maladies...



## ANTENNES TÉLÉPHONIQUES

Nous avons appris qu'un des opérateurs chercherait un lieu propice pour l'implantation d'une nouvelle antenne. Nous serons vigilants afin que des installations d'antennes relais ne soient pas faites sans concertation préalable.

Notre Association a assisté à une conférence très intéressante, donnée par Madame Michèle RIVASI, sur les nuisances provoquées par les champs électromagnétiques.

Pour information, deux sites internet à ce sujet :

[CRIIREM.org](http://CRIIREM.org)

[ANFR.org](http://ANFR.org) = Agence Nationale des Fréquences (cartographie des antennes).

